

NOTE GLOBALE DE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Loi n° 2018-771, décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

<i>Société</i>	<i>Note globale*</i>	
CADENCE Industrie	88	<i>Indicateurs 1 et 3 non calculables</i>
CONFWELL	76	
SIA Industrie	79	
ROUVRAY PLAST	Non calculable (50/60)	<i>Indicateurs 1 et 3 non calculables</i>
SOGAPLAST	Non calculable (35/45)	<i>Indicateur 1 non calculable</i>
SOTIWELL	76	



() Note sur 100 points*

En dessous d'un seuil de 75 points, l'entreprise doit définir et mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai de trois ans.

Résultats 2021 pour les entreprises du Groupe Well-IN-Plast